

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 20

Le treize avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du sept avril deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-28 / 2023-04-13-19^{ème} : Finances : Travaux de sécurisation des piétons le long des Routes Départementales - Rue de la Libération (RD 182) - Demande de subventions au titre des Amendes de Police

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gonnehem porte le projet de travaux de borduration et de création de trottoirs le long des Routes Départementales, avec en option l'enfouissement des réseaux et elle a désigné un Bureau d'Études voirie pour mener une étude de faisabilité en lien ce projet.

Pour la définition du programme de travaux et l'élaboration du chiffrage évalué à 138 367,20 € HT hors maîtrise d'œuvre évaluée à 5 000,00 € HT pour le tronçon sur la rue de la Libération (D 182) et hors option, l'interface avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais gestionnaire de la voirie, la CABBALR qui a la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et la compétence « eau potable », et les autres gestionnaires de réseaux (Orange, Enedis, GRDF) a été réalisé.

Dans le cadre de ce projet, il est notamment envisagé la création de voies piétonnes et d'aménagements paysagers, ainsi que le traitement de la mise en sécurité en lien avec les conflits d'usage importants entre les usagers de la voirie départementale et les riverains.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre des Amendes de Police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de solliciter les subventions pour le projet de travaux de borduration et de création de trottoirs le long de la Route Départementale 182 – Rue de la Libération auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et de l'État au titre des Amendes de Police, **approuve** l'estimatif des travaux, **décide** d'inscrire les crédits

budgétaires correspondants au budget primitif, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au meilleur taux auprès des partenaires, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de demande de subventions, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des services instructeurs de cette demande de subventions l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude du dossier, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 19 avril 2023

et de la publication le 19 avril 2023

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS